



AVIS AUX NAVIGATEURS

ÉDITION DE L'OUEST

Publiée mensuellement par la



GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 – 2
Partie 2 Corrections aux cartes	3 – 6
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	7
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	NÉANT
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	8

Direction générale des programmes maritimes
Aides à la navigation

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	= 1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	= 1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	= 3.28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) avant la modification à la carte. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées à la main par le Service Hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé, que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois sous *La liste cumulative de corrections aux cartes* publiée dans la partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion - Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

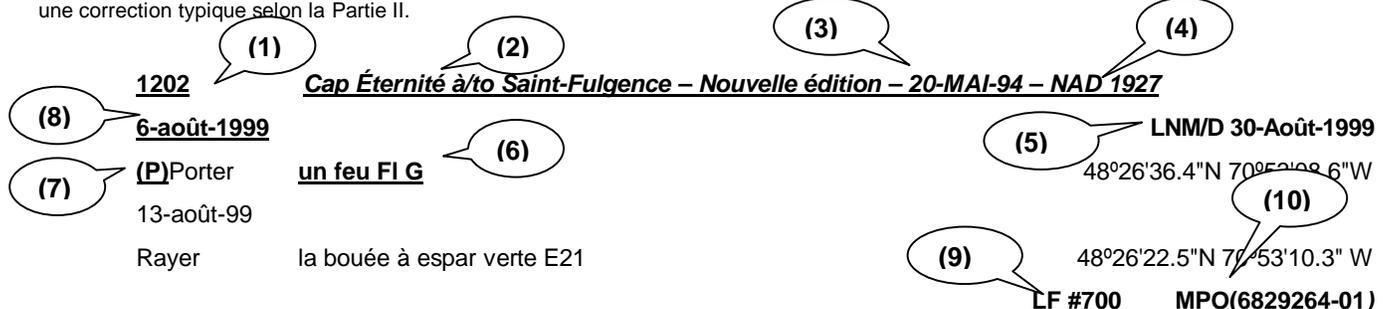
Édition mensuelle des Avis aux navigateurs - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page x de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis N° 14* de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

NOTA: This publication is also available in English.

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie II.



- 1 - Numéro de la carte
- 2 - Titre de la carte
- 3 - Date de la dernière nouvelle édition de la carte
- 4 - Système de référence géodésique
- 5 - Dernière correction

- 6 - Modification de la carte
- 7 - Type d'avis
- 8 - Date de la correction hebdomadaire de la carte
- 9 - Numéro du Livre des feux/
- 10 - Numéro de référence

La dernière correction est identifiée par LNM/D ou (L)dernier (N)Avis aux (9M)navigateurs / Date. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex.: 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8)

MISE EN GARDE

AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

La publication des Avis aux navigateurs ainsi que la mise à jour des cartes marines sont retardées en raison du grand nombre de ces modifications.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

Terre-Neuve

Centre SCTM - St.John's
Téléphone: (709) 772-2083
Facs: (709) 772-6285

Maritimes

Centre Régional des Opérations des Maritimes
Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633
Téléphone: (902) 426-6030
Facs: (902) 426-6334
<http://www.mar.dfo.mpo.gc.ca/cg/ops/roc.htm>
Courrier électronique: ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca

Centre & Arctique

Centre SCTM - Sarnia
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237
Téléphone: (519) 337-6360
Facs: (519) 337-2498

Laurentienne

Centre Opérationnel Régional GC\SO\COR
Agent d'information opérationnelle
Téléphone: (418) 648-5410
Facs: (418) 648-7244
Courrier électronique: OPSAVIS@dfo-mpo.gc.ca

Pacifique

Centre régional d'information maritime - Vancouver
Téléphone: (604) 666-6011
Facs: (604) 666-8453
Courrier électronique: RMIC-Pacific@pac.dfo-mpo.gc.ca
Information - Avis à la navigation
<http://www.pacific.ccg-gcc.gc.ca/epages/mcts/notship/notosh2.htm>

SERVICE ENTIÈREMENT OPÉRATIONNEL (SEO) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service entièrement opérationnel (SEO) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SEO signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale.

Tableau des stations de référence du DGPS au Canada						
Nom de la station	Nos d'ident. des stations de référence	DGPS Ident. station	Position géogr.		Fréquence [kHz]	Bit/s
			Latitude	Longitude		
Cape Race, T.-N.	338, 339	940	46 46 N	53 11 W	315	200
Cape Ray, T.-N.	340,341	942	47 38 N	59 14 W	288	200
Cape Norman, T.-N.	342,343	944	51 30 N	55 49 W	310	200
Rigolet, T.-N.	344,345	946	54 15 N	58 30 W	299	200
Île Partridge, N.-B.	326,327	939	45 14 N	66 03 W	295	200
Pointe Escuminac, N.-B.	332, 333	936	47 04 N	64 48 W	319	200
Fox Island, N.-É.	336,337	934	45 20 N	61 05 W	307	200
Western Head, N.-É.	334,335	935	43 59 N	64 40 W	312	200
Hartlen Point, N.-É.	330, 331	937	44 35 N	63 27 W	298	200
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc	312, 313	929	45 19 N	73 19 W	296	200
Lauzon, Qc	316, 317	927	46 49 N	71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup, Qc	318,319	926	47 46 N	69 36 W	300	200
Moisie, Qc	320,321	925	50 12 N	66 07 W	313	200
Trois-Rivières, Qc	314, 315	928	46 23 N	72 27 W	321	200
Warton, Ont.	310,311	918	44 45 N	81 07 W	286	200
Cardinal, Ont.	308, 309	919	44 47 N	75 25 W	306	200
Alert Bay, C.-B.	300, 301	909	50 35 N	126 55 W	309	200
Amphitrite Pt., C.-B.	302, 303	908	48 55 N	125 33 W	315	200
Richmond, C.-B.	304, 305	907	49 11 N	123 07 W	320	200
Sandspit, C.-B.	306,307	906	53 14 N	131 49 W	300	200

ÉQUIPEMENT DGPS - MISE EN GARDE

En plus de la transmission des corrections et autres messages, les stations DGPS de la Garde côtière assurent un service d'intégrité. Lorsqu'une condition de défaillance apparaît ou encore qu'un seuil de tolérance a été dépassé à une station DGPS (défaillance dans le contenu et l'intensité du signal DGPS), un code spécifique est aussitôt diffusé. La transmission de ce code, qui se fait dans un délai de 10 secondes, est en soi l'intégrité du système DGPS et a pour but d'afficher sur l'équipement de l'utilisateur la condition existante à la station. Il existe plusieurs équipements DGPS sur le marché qui ne traitent pas ou encore interprètent mal ce code d'intégrité.

Bien que durant les essais très peu de situations de signal DGPS non conforme se sont produites, les usagers doivent être conscients de la capacité ou non de leur équipement DGPS à bien gérer cette information. Veuillez communiquer avec votre fabricant ou détaillant pour vous assurer que votre équipement pourra traiter ce code.

SIGNAL D'ARRÊT D'UTILISATION DES CORRECTIONS

En plus d'offrir une surveillance des signaux qu'elles transmettent, les stations DGPS assurent également une intégrité des signaux GPS. Advenant le cas qu'un message erroné soit transmis par un satellite, la station DGPS génère immédiatement une alarme qui indique à l'équipement de l'utilisateur de ne pas utiliser la correction pour ce satellite. Cette alarme prend la forme d'une valeur de correction (en mètres), c'est-à-dire que la correction est aussitôt changée pour une valeur spécifique qui, une fois reconnue, force l'équipement DGPS à arrêter d'utiliser le satellite dans son calcul de position. Malheureusement, il est arrivé quelques cas où des équipements sur le marché ne reconnaissaient pas adéquatement cette valeur et même l'appliquaient comme étant une correction. Cela peut résulter en des erreurs de position pouvant atteindre jusqu'à 15 kilomètres lorsque le récepteur est en mode DGPS.

Veuillez communiquer avec votre fabricant ou détaillant pour vous assurer que votre équipement pourra traiter adéquatement cette valeur de correction.

DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

User informations / Renseignements sur l'utilisateur

Vessel name / Nom du navire: _____ Destination: _____

Vessel position at the beginning of the anomaly /

Position du navire au début de l'anomalie : _____

Vessel position at the end of the anomaly /

Position du navire à la fin de l'anomalie : _____

Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: _____ Duration / Durée: _____

Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur: _____

DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.: _____ kHz SS: _____ dB SNR: _____ dB

DOP Geometry / Géométrie DOP : _____

User receiver operates correctly with other DGPS sites? /

Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui ___ No / Non ___

Comments / Commentaires: _____

Point of contact / Personne-ressource: Name/ Nom: _____

Phone / Téléphone : _____

Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction: _____ Speed / Vitesse: _____ KTS

Temp. °C: _____ VIS: _____ N.M.

Sea State / État de la mer : _____

Bearing and range to electrical storm /

Direction et distance de l'orage : _____

Time of the storm / Heure de l'orage: _____ UTC

Essential information on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

User equipment information / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabricant: _____ Model: _____

DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabricant : _____ Model: _____

Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : _____ No / Non : _____

DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non : _____

If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:

ECDIS / SVCEI: Make / Fabricant: _____ Model: _____

Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : _____

This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:

- 1) Fax / Par télécopieur : 613-998-8428 attention Aides à la navigation
- 2) Mail / Par la poste: Director, Navigation Systems Branch
Department of Fisheries and Oceans
200 Kent Street, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Directeur, Direction des systèmes à la navigation maritimes
Ministère des Pêches et Océans
200, rue Kent, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6



Legend/Légende

- Position :** Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.
La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.
- KTS :** Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.
- N.M. :** Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.
- Freq. kHz :** Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz .
- SS :** Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.
- SNR :** Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel .
- DOP (dilution of precision) :** Measure of the geometrical « strength » of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la « force » géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10
- SVCEI / ECDIS :** Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes
Electroniques et d'Information .

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS
CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Surintendant, Informations et publications
Direction générale des programmes maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Téléphone - (613) 990-3037
Facsimilé - (613) 998-8428

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

ÉDITION DE L'EST _____

(Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre)

ÉDITION DE L'OUEST _____

(Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique)

AJOUTER _____ **MODIFIER** _____ **RETIRER** _____ **QUANTITÉ** _____

ANCIENNE ADRESSE
NOM _____
ADRESSE _____ APP. _____
VILLE _____ CODE POSTAL _____
PROVINCE _____ PAYS _____
NOUVELLE ADRESSE
NOM _____
ADRESSE _____ APP. _____
VILLE _____ CODE POSTAL _____
PROVINCE _____ PAYS _____

N^o d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette

ou

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire.

INDEX

PUBLICATIONS DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - Modifications à la publication des Aides radio à la navigation maritime (Pacifique et l'Arctique de l'Ouest) - 2001.	7
- Sommaire Annuel des Avis Temporaires et Préliminaires - 2001..	2
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Cartes marines.....	1
- Message spécial.	1
- Suppléments aux Instructions nautiques.	1
TRANSPORTS CANADA - Règlement sur les ports publics et installations portuaires publiques.	2

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
3001	3	6435	1		
3312	3,4	6436	1		
3442	4	6437	1		
L/C 3461	4	6441	1		
L/C 3463	4	6452	1		
3492	4	6453	1		
3539	4	6454	1		
3540	4,5	6455	1		
3541	5				
3543	5				
3624	5				
3668	6				
3680	6				
3891	6				
3892	6				
3895	6				
6413	1				
6414	1				
6417	1				
6418	1				
6419	1				
6420	1				
6431	1				
6433	1				
6434	1				

**PARTIE 1 – Édition 06/2001
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Cartes marines.

CARTES	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	PUBLIÉE	CAT#	PRIX
Nouvelles éditions					
6413	McGern Island to Wrigley River	1:50:000	11-Mai-01	4	\$12.00
6414	Wrigley River to Three Finger Creek	1:50:000	11-Mai-01	4	\$12.00
6417	Tulita (Fort Norman), Police Island to Halfway Islands	1:50:000	11-Mai-01	4	\$12.00
6418	Norman Wells, Halfway Islands to Radar Island	1:50:000	11-Mai-01	4	\$12.00
6419	Norman Wells to Carcajou Ridge	1:50:000	11-Mai-01	4	\$12.00
6420	Carcajou Ridge to Hardie Island	1:50:000	11-Mai-01	4	\$12.00
6431	East Channel, Lousy Point to Tuktoyaktuk	1:50:000	11-Mai-01	4	\$12.00
6433	West Channel, Aklavik to Shallow Bay	1:50:000	11-Mai-01	4	\$12.00
6434	Reindeer Channel, Tununuk Point to Shallow Bay	1:50:000	11-Mai-01	4	\$12.00
6435	Middle Channel, Tununuk Point to Mackenzie Bay	1:50:000	11-Mai-01	4	\$12.00
6436	Napoiak Channel including Schooner and Taylor Channels	1:50:000	11-Mai-01	4	\$12.00
6437	Mackenzie Delta, Peel Channel including Husky and Phillips Channels	1:50:000	11-Mai-01	4	\$12.00
6441	West Channel including Anderton, Ministicocog and Moose Channels to Shoalwater Bay	1:50:000	11-Mai-01	4	\$12.00
6452	Mackenzie River / Fleuve Mackenzie (Kilometre / Kilomètre 0-58)	1:50:000	11-Mai-01	4	\$12.00
6453	Mackenzie River / Fleuve Mackenzie (Kilometre / Kilomètre 58-90)	1:25:000	11-Mai-01	4	\$12.00
6454	Mackenzie River / Fleuve Mackenzie (Kilometre / Kilomètre 90-147)	1:50:000	11-Mai-01	4	\$12.00
6455	Mackenzie River / Fleuve Mackenzie (Kilometre / Kilomètre 147-205) Note: Le supplément à la carte 6455 fait maintenant partie de la carte principale.	1:50:000	11-Mai-01	4	\$12.00

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Message spécial.

Depuis le 1er mai 2001, le bureau de vente et de distribution des cartes marines du Service hydrographique du Canada situé au 1675, chemin Russell, à Ottawa (Ontario) n'offre plus de service de vente au détail.

Les ventes au détail, ce qui inclut les commandes au comptoir, par téléphone, par fax et par courriel, sont maintenant effectuées par les membres de notre réseau de dépositaires.

Veillez noter que les commandes ne seront expédiées qu'aux dépositaires du SHC – Les commandes ne pourront être expédiées à une tierce partie.

Pour de plus amples renseignements, veuillez composer le (613) 998-4931.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Suppléments aux Instructions nautiques.

En attendant la diffusion de la nouvelle présentation des Instructions nautiques pour la côte de la Colombie-Britannique, la SHC a accumulé une liste de corrections relative aux produits qui suivent:

Supplement No. 1 to the Sixteenth Edition, 1999 of the Sailing Directions BRITISH COLUMBIA COAST (SOUTH PORTION) VOLUME 1

Supplement No. 2 to the Twelfth Edition, 1991 of the Sailing Directions BRITISH COLUMBIA COAST (NORTH PORTION) VOLUME 2

PARTIE 1 – Édition 06/2001
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

Afin de mettre les Instructions nautiques à jour, les suppléments susmentionnés incorporent les corrections pertinentes émises dans les éditions mensuelles des Avis aux navigateurs jusqu'à l'Édition mensuelle No. 2 en date du 23 février 2001. Ils sont distribués gratuitement sur demande au:

Service hydrographique du Canada
Pêches et Océans Canada
Institut des sciences de la mer
9860 West Saanich Road, boîte postale 6000
Sidney (C.-B.) V8L 4B2

Téléphone: (250) 363-6358 Télécopieur: (250) 363-6841
Courrier électronique: chartsales@pac.dfo-mpo.gc.ca
Site Internet: www.charts.gc.ca

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - Sommaire Annuel des Avis Temporaires et Préliminaires - 2001.

La nouvelle édition du Sommaire Annuel des Avis Temporaires et Préliminaires est maintenant disponible. Toute personne qui désire obtenir un exemplaire, peut en faire la demande à l'adresse suivante:

Garde côtière canadienne
Aides à la navigation
200, rue Kent, Station 5N130
Ottawa, Ontario
K1A 0 E6

Téléphone: (613) 990-3037
Télécopieur: (613) 998-8428

Cette publication est aussi disponible sur le site Web des Avis aux navigateurs: <http://www.notmar.com>

TRANSPORTS CANADA - Règlement sur les ports publics et installations portuaires publiques.

Avis est par les présentes donné que, aux termes du paragraphe 2(2) du *Règlement sur les ports publics et installations portuaires publiques*, DORS/2001-154, l'installation portuaire publique suivante a été transférée. Conséquemment, la désignation du port public connexe a été abrogée :

Installation portuaire publique	Province	Date du transfert et abrogation	Nouveau propriétaire	Port public connexe
Port Williams	Nouvelle-Écosse	25 mai 2001	Base Emporium Inc.	Port Williams

Par suite de la cession, Transports Canada n'a plus le pouvoir de régler ces eaux. Par conséquent, le capitaine de port qui avait été nommé par le fédéral et dont la principale responsabilité était l'administration du *Règlement sur les ports publics*, a été démis. Cependant, d'autres ministères fédéraux conservent leurs pouvoirs dans le port. Pour recevoir une liste des autres personnes-ressources du fédéral, veuillez communiquer avec M^{me} Anika Chassé au (613) 990-9626.

**PARTIE 2 – Édition 06/2001
CORRECTIONS AUX CARTES**

**3001 - Vancouver Island/Île de Vancouver Juan De Fuca Strait to/à Queen Charlotte Sound - Nouvelle édition –
07-OCT-1994 - Nad 1927**

29-JUN-2001

ANNULE un câble sous-marin

LNM/D. 25-MAY-2001

joignant 47°59'00.0"N 122°34'33.4"W
 48°01'55.0"N 122°37'03.6"W
 48°07'02.0"N 122°38'24.9"W
 48°09'01.2"N 122°41'00.7"W
 48°12'09.8"N 122°46'11.7"W
 48°12'20.3"N 122°47'53.3"W
 48°15'03.2"N 122°53'40.8"W
 48°14'57.2"N 122°59'07.8"W
 48°15'09.3"N 123°02'22.0"W
 48°14'18.0"N 123°07'17.3"W
 48°12'20.3"N 123°15'17.9"W
 48°12'08.2"N 123°17'28.9"W
 48°10'54.4"N 123°19'26.2"W
 48°10'21.2"N 123°22'35.6"W
 48°10'22.6"N 123°26'36.7"W
 48°10'56.0"N 123°28'42.9"W
 48°12'03.7"N 123°30'38.1"W
 48°11'56.3"N 123°35'40.3"W
 48°12'32.4"N 123°37'21.9"W
 48°13'58.4"N 123°49'55.4"W
 48°16'34.9"N 124°08'23.3"W
 48°19'23.5"N 124°17'19.1"W
 48°23'22.7"N 124°31'10.2"W
 48°26'27.6"N 124°41'44.5"W
 48°26'48.5"N 124°49'04.3"W
 48°23'39.4"N 124°58'33.2"W
 48°24'03.2"N 125°04'51.7"W
 48°22'43.6"N 125°15'07.6"W
 48°22'39.2"N 125°17'43.0"W
 48°21'31.5"N 125°21'24.2"W
 48°21'05.9"N 125°24'40.5"W
 48°21'11.9"N 125°27'32.0"W
 48°19'22.2"N 125°41'28.9"W
 48°17'56.3"N 125°48'17.0"W
 48°15'52.7"N 126°03'06.0"W
 48°16'12.3"N 126°06'28.9"W
 48°14'53.9"N 126°12'16.2"W
 48°12'38.3"N 126°28'58.0"W
 48°07'57.5"N 126°55'35.9"W
 48°08'30.9"N 127°05'00.0"W
 48°45'48.9"N 128°57'11.2"W
 48°51'09.0"N 129°16'43.4"W
 48°56'19.1"N 129°30'18.8"W
 et 49°04'28.1"N 130°07'00.0"W

Par le présent avis, l'action en date du 28-AVR-2000 (P) est annulé.
 L'information préliminaire a été inclus dans la nouvelle édition de cette
 carte. Voir l'avis de publication dans la partie 1 de l'édition de mai.

MPO(6200680-02)

3312 - Discovery Passage and/et Sutil Channel - Feuille 18 - Carte Nouvelle - 31-JAN-1986 - Nad 1927

15-JUN-2001

Rayer le feu FR Priv

LNM/D. 02-MAR-2001

50°04'24.0"N 125°16'28.0"W

MPO(6201037-01)

Rayer la légende Esso

50°04'22.9"N 125°16'34.0"W

MPO(6201037-03)

**PARTIE 2 – Édition 06/2001
CORRECTIONS AUX CARTES**

3312 - Cordero Channel - Eastern Part/Partie Est - Feuille 26 - Carte Nouvelle - 31-JAN-1986 - Nad 1927

29-JUN-2001 LNM/D. 15-JUN-2001
 Rayer le port de plaisance 50°21'46.0"N 125°08'02.0"W
 MPO(6201038-01)

Rayer la légende Public 50°21'47.8"N 125°08'12.0"W
 MPO(6201038-02)

3442 - North Pender Island to/à Thetis Island - Nouvelle édition - 03-JUN-1988 - Nad 1927

01-JUN-2001 LNM/D. 19-JAN-2001
 Modifier FY 12m pour lire QY 12m vis-à-vis le feu 49°01'36.2"N 123°08'25.3"W
 (CCG-P01-048) LL(307.91) MPO(6201028-01)

Modifier FY 19m pour lire QY19m vis-à-vis le feu 49°01'43.0"N 123°08'18.8"W
 (CCG-P01-049) LL(307.92) MPO(6201029-01)

L/C3461 - Juan de Fuca Strait, Eastern Portion / Partie Est - Carte Nouvelle - 06-JAN-1984 - Nad 1927

15-JUN-2001 LNM/D. 15-SEP-2000
 Rayer la bouée charpente de bâbord, lumineuse verte QG, BELL, marquée 1 47°57'48.5"N 122°40'14.5"W
 MPO(6201036-01)

L/C3463 - Strait of Georgia, Southern Portion / Partie Sud - Nouvelle édition - 03-OCT-1997 - NAD 1983

01-JUN-2001 LNM/D. 19-JAN-2001
 Modifier FY 12m pour lire QY 12m vis-à-vis le feu 49°01'35.6"N 123°08'30.0"W
 (CCG-P01-048) LL(307.91) MPO(6201028-01)

Modifier FY 19m pour lire QY19m vis-à-vis le feu 49°01'42.4"N 123°08'23.5"W
 (CCG-P01-049) LL(307.92) MPO(6201029-01)

3492 - Roberts Bank - Carte Nouvelle - 27-JUN-1997 - NAD 1983

01-JUN-2001 LNM/D. 14-APR-2000
 Modifier FY 12m pour lire QY 12m vis-à-vis le feu 49°01'35.6"N 123°08'30.0"W
 (CCG-P01-048) LL(307.91) MPO(6201028-01)

Modifier FY 19m pour lire QY19m vis-à-vis le feu 49°01'42.4"N 123°08'23.5"W
 (CCG-P01-049) LL(307.92) MPO(6201029-01)

3539 - Discovery Passage - Nouvelle édition - 04-AOU-1989 - NAD 1983

15-JUN-2001 LNM/D. (2124-1998)
 Rayer le feu FR Priv 50°04'23.3"N 125°16'33.2"W
 MPO(6201037-01)

3540 - Approaches to/Approches à Campbell River - Nouvelle édition - 22-MAI-1992 - NAD 1983

15-JUN-2001 LNM/D. 15-SEP-2000
 Rayer le feu FR Priv 50°04'23.3"N 125°16'33.2"W
 MPO(6201037-01)

Rayer l'appontement joignant 50°04'22.5"N 125°16'34.7"W
 50°04'23.3"N 125°16'33.2"W
 50°04'22.2"N 125°16'31.8"W
 et 50°04'23.9"N 125°16'34.0"W
 MPO(6201037-02)

Rayer la légende Esso 50°04'22.2"N 125°16'36.0"W
 MPO(6201037-03)

**PARTIE 2 – Édition 06/2001
CORRECTIONS AUX CARTES**

3540 - Continuation A, Duncan Bay - Nouvelle édition - 22-MAI-1992 - NAD 1983

15-JUN-2001			LNМ/D. 15-SEP-2000
Rayer	le feu FR Priv		50°04'23.3"N 125°16'33.2"W MPO(6201037-01)
Rayer	l'apportement	joignant	50°04'22.5"N 125°16'34.7"W 50°04'23.3"N 125°16'33.2"W 50°04'22.2"N 125°16'31.8"W et 50°04'23.9"N 125°16'34.0"W MPO(6201037-02)
Rayer	la légende Esso		50°04'22.2"N 125°16'36.0"W MPO(6201037-03)

3541 - Approaches to/Approches à Toba Inlet - Nouvelle édition - 29-JUL-1994 - NAD 1983

29-JUN-2001			LNМ/D. (394-1996)
Rayer	le port de plaisance		50°21'49.5"N 125°08'06.0"W MPO(6201038-01)

3543 - Dent and/et Yuculta Rapids - Nouvelle édition - 27-NOV-1992 - NAD 1983

29-JUN-2001			LNМ/D. (2124-1998)
Rayer	le port de plaisance		50°21'46.5"N 125°08'08.0"W MPO(6201038-01)

3624 - Sea Otter Cove - Nouvelle édition - 19-AOU-1988 - Nad 1927

15-JUN-2001			LNМ/D. 18-AUG-2000
Rayer	la bouée d'amarrage orange et blanche		50°40'30.0"N 128°20'53.6"W MPO(6201034-01)
Rayer	la bouée d'amarrage orange et blanche		50°40'29.9"N 128°20'51.3"W MPO(6201034-02)
Rayer	la bouée d'amarrage orange et blanche		50°40'29.9"N 128°20'48.8"W MPO(6201034-03)
Rayer	la bouée d'amarrage orange et blanche		50°40'29.8"N 128°20'46.0"W MPO(6201034-04)
Rayer	la légende OrW		50°40'29.0"N 128°20'48.9"W MPO(6201034-05)
Rayer	la bouée d'amarrage orange et blanche		50°40'40.9"N 128°21'00.1"W MPO(6201034-06)
Rayer	la bouée d'amarrage orange et blanche		50°40'41.0"N 128°20'58.0"W MPO(6201034-07)
Rayer	la bouée d'amarrage orange et blanche		50°40'41.6"N 128°20'55.8"W MPO(6201034-08)
Rayer	la bouée d'amarrage orange et blanche		50°40'41.8"N 128°20'53.3"W MPO(6201034-09)
Rayer	la légende OrW		50°40'40.2"N 128°20'56.1"W MPO(6201034-10)

**PARTIE 2 – Édition 06/2001
CORRECTIONS AUX CARTES**

3668 - Port Alberni - Nouvelle édition - 07-AVR-2000 - NAD 1983

29-JUN-2001

Remplacer la balise de jour de tribord et son réflecteur radar par un duc d'albe

LNМ/D. 01-DEC-2000
49°14'24.8"N 124°49'17.7"W

MPO(6201032-02)

3680 - Brooks Bay - Nouvelle édition - 07-AVR-1978 - Nad 1927

08-JUN-2001

Rayer la bouée d'amarrage orange et blanche

LNМ/D. (277-1993)
50°13'45.8"N 127°45'55.2"W

MPO(6201033-01)

Rayer la bouée d'amarrage orange et blanche

50°13'47.2"N 127°45'49.6"W

MPO(6201033-02)

Rayer la bouée d'amarrage orange et blanche

50°13'48.4"N 127°45'44.8"W

MPO(6201033-03)

Rayer la légende OrW

50°13'45.0"N 127°45'48.0"W

MPO(6201033-04)

Rayer la bouée d'amarrage orange et blanche

50°15'20.7"N 127°43'53.8"W

MPO(6201033-05)

Rayer la légende OrW

50°15'18.5"N 127°43'58.2"W

MPO(6201033-06)

Rayer la légende 8 buoys/bouées

50°15'20.0"N 127°43'28.0"W

MPO(6201033-07)

3891 - East Narrows and/et West Narrows - Carte Nouvelle - 08-SEP-1989 - NAD 1983

15-JUN-2001

(P)Porter la légende 111°

LNМ/D. (443-1997)
53°09'02.2"N 132°16'30.3"W

MPO(6200932-02)

3892 - Masset Harbour and/et Naden Harbour - Carte Nouvelle - 13-JAN-1984 - Nad 1927

29-JUN-2001

Rayer la bouée d'amarrage orange et blanche

LNМ/D. (707-1990)
54°05'02.5"N 132°33'04.5"W

MPO(6201039-01)

Rayer la bouée d'amarrage orange et blanche

54°05'09.3"N 132°33'02.9"W

MPO(6201039-03)

3895 - Alexandra Narrows - Carte Nouvelle - 15-JUN-1984 - Nad 1927

29-JUN-2001

Rayer la bouée d'amarrage orange et blanche

LNМ/D. (122-1996)
54°05'01.9"N 132°33'03.2"W

MPO(6201039-01)

Rayer la bouée d'amarrage orange et blanche

54°05'02.9"N 132°33'06.0"W

MPO(6201039-02)

Rayer la bouée d'amarrage orange et blanche

54°05'08.3"N 132°33'04.0"W

MPO(6201039-03)

Rayer la bouée d'amarrage orange et blanche

54°05'09.3"N 132°33'02.0"W

MPO(6201039-04)

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - Modifications à la publication des Aides radio à la navigation maritime (Pacifique et l'Arctique de l'Ouest) - 2001.

Page 3-5

Insérer le texte suivant:

Turn Point – Secteur d'Exploitation Particulière (SEP)

Le SEP de Turn Point a été créé pour renforcer l'ordre dans lequel s'effectue la circulation des biens et services, le caractère prévisible, l'efficacité et la sécurité dans ce domaine, et pour réduire davantage les risques d'accidents pour les navires qui traversent les eaux frontalières de Haro Strait et le passage frontalier situé à proximité de Turn Point à Stuart Island, dans l'État de Washington.

Le SEP de Turn Point est formé des eaux canadiennes et américaines comprises dans le quadrilatère délimité par les coordonnées suivantes :

48-41.324 N 123-14.245 W; (le feu de Turn Point, LF255/É.-U.19790)
48-42.400 N 123-13.967 W;
48-41.087 N 123-17.631 W; (le feu du Reef Arachne, LF254.3)
48-39.732 N 123-16.438 W; (feu de Tom Point, LF225)

Navires Visés

Les présentes procédures s'appliquent à tous les navires canadiens et américains des STM se trouvant dans la zone opérationnelle de Turn Point ou qui s'en approchent à partir du Passage frontalier, au sud de Haro Strait; et à partir Haro Strait et faisant route vers le nord en direction du passage frontalier ou le Swanson Channel. Toutefois, elles ne s'appliquent pas aux navires faisant route vers le sud à partir du Swanson Channel.

Procédures Applicables au Mouvement des Bateaux

- a) Tout participant des STM qui remorquent à l'arrière doit utiliser une haussière aussi courte que le permette la sécurité et avoir une bonne connaissance du métier.
- b) Tout participant des STM de 100 mètres de long ou plus (longueur du navire) fera de son mieux, conformément aux usages en matière de sécurité et applicables dans l'industrie pour :
 - i) ne pas entrer dans le SEP de Turn Point quand un autre participant des STM de 100 mètres est déjà dans le SEP, sauf s'il suit de l'arrière dans la même direction;
 - ii) maintenir, quand il suit de l'arrière, une distance minimum de 0,5 NM (5 cables) le navire qui le précède;
 - iii) maintenir, par rapport à Turn Point, une distance d'au moins 0,3 NM (3 cables).

On s'attend à ce que tous les participants des STM qui s'approchent du SEP de Turn Point fassent des arrangements sécuritaires de croisement nord-sud à Monarch Head ou à Blunden Islet; et au feu Lime Kiln (LF222/É.-U.19695) ou au feu Kellet Bluff (LF229/É.-U./19720) en direction nord. Ces arrangements doivent être faits au plus tard avant d'atteindre le point d'appel 6 à Gowland Point (LF253/É.-U.19800) en allant vers le sud et à peu près au travers du feu de Danger Shoal et de la bouée Horn Buoy (US19775) en allant vers le nord.

PARTIE 5 – Édition 06/2001
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

PACIFIQUE

307.91 G5399	Roberts Bank, entrée de - Alignement	49 01 35.6 123 08 30	Q Y	12.4	13	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rouge, bande verticale blanche.	Lum. 0.3 s; obs. 0.7 s À longueur d'année
307.92 G5399.1		032° 250m du feu antérieur.	Q Y	19.1	13	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rouge, bande verticale blanche.	Lum. 0.3 s; obs. 0.7 s À longueur d'année.

Carte:3492
Éd. 06/01 P01-048, 049)

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION

Officier de navigation observateur : _____ Capitaine _____

Navire (ou adresse) _____

Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et l'adresse du siège social:

Emplacement général: _____

Objet: _____

Position approx : _____ de latitude _____ de longitude

Carte utilisée pour le pointage : _____ (corrigée d'après l'Avis aux navigateurs n° _____ de 2000 _____)

Publications en cause: (mentionner le volume et la page) _____

Détails aux complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)

Heure (UTC) _____ Date _____

INSTRUCTIONS:

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

** Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Systèmes à la navigation maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

OU

Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

Dans le cas de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, ou lorsque des corrections aux Instructions Nautiques semblent nécessaires.